



VOLUME 18 NUMÉRO 2 MAI 2005

Faire le point pour mieux négocier



LES GAINS SE POURSUIVENT

La Fédération demeure l'association syndicale favorite chez les professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires. Les déléguées ont pu connaître les derniers résultats obtenus. Au moment de mettre sous presse, 16 établissements de la troisième vague avaient opté pour un syndicat affilié à la FIIQ.

- CLSC-CHSLD des Pays-d'en-Haut
- Hôpital Juit de Réadaptation
- CHSLD Bayview Inc.
- Hôpital Chénais de Montréal
- CLSC-CHSLD du Haut-St-François
- CS de la MRC de Coaticook
- Carrefour de la SSS du Val-St-François
- Hôpital Santa-Cabriné
- CSSS du Haut-Saint-Laurent
- RSSS des Basques
- Centre Maria-Chapelaine
- CSSS de la région de Rivière-du-Loup
- Centre de santé des Échemins
- CSSS de la Haute-Gaspésie
- Réseau de santé de la Matapédia
- CSSS de Kamouraska

La conjoncture, la négociation locale et les derniers résultats des dépouillements des votes étaient pour l'essentiel les trois éléments du mot d'ouverture de la présidente, Jennie Skene, pour le conseil fédéral spécial négociation des 27 et 28 avril dernier.



« Les deux prochaines journées sont prévues pour partager, ensemble, nos inquiétudes, notre vision et approfondir certains éléments qui parfois ne sont pas simples à saisir et à analyser dans une vision globale et une perspective d'avenir. Je suis convaincue et confiante que nos échanges vont nous mener vers les meilleurs choix. Le gouvernement Charest en est à mi-mandat et il nous a imposé des changements avec lesquels il nous faut composer. À nous, maintenant, de prendre des décisions afin de nous donner des bases de travail dans l'objectif d'amorcer la négociation dans les meilleures conditions pour nos membres. »

Comme l'a rappelé la présidente, la conjoncture sociopolitique et syndicale est en constante mouvance. « La loi 30 a énormément de répercussions sur notre organisation. Elle nous oblige à de gros changements à travers lesquels il nous faut trouver notre propre façon de fonctionner qui nous permettra de répondre aux attentes et de satisfaire les besoins de toutes les professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires. Il est là, notre grand défi », a poursuivi la présidente. « Pour cela, il faudra entre autres que les négociations se déroulent dans les meilleures conditions possibles pour nous. Il est nécessaire et urgent de préparer le terrain et de s'armer d'outils pertinents afin que nous puissions prendre les rênes de la négociation, rencontrer les objectifs de nos priorités et obtenir ce que nous voulons. »

La présidente a rappelé qu'il est question déjà, depuis plusieurs années, de décentralisation de la négociation. « On n'a qu'à se souvenir de la ronde des négociations de 1998, la décentralisation était la priorité du Comité patronal de négociation. Quelques mois plus tard, le gouvernement du Parti québécois ordonnait aux associations d'employeurs de renoncer à la décentralisation comme demande prioritaire à la table de négociation. » L'arrivée du gouvernement libéral au Québec laissait présager que le débat serait relancé. Quelques mois suivant son élection, le présage devenait réalité et la loi 30 était adoptée.

De plus, la présidente a souligné que, de façon globale, l'organisation est très satisfaite des résultats des votes. Ceux connus de la troisième vague ne sont pas à l'image de ceux des deux premières, mais la présidente a rappelé que là où la FIIQ est arrivée deuxième, elle était minoritaire. « Ce n'est que partie remise », a-t-elle lancé aux déléguées visées par ces résultats. « Par ailleurs, nous avons réussi à arracher des victoires dans des établissements où nous étions minoritaires. Bravo aux militantes pour le travail accompli. C'est très important de se souvenir de cela pour les prochains votes. Il ne faut jamais baisser les bras et s'avouer vaincues. La Fédération est le meilleur choix pour les professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires et il faut faire tous les efforts possibles et passer le message. Les membres de l'exécutif et les conseillères sont là pour vous appuyer, n'hésitez pas à demander de l'aide si cela est nécessaire. »

À la fin de l'instance, la présidente a rappelé que les décisions prises par les déléguées en regard de la décentralisation n'avaient d'autre objectif que celui d'obtenir gain de cause dans les priorités. Elle a aussi précisé qu'« une décentralisation de la négociation dans des conditions favorables et acceptables n'équivaut pas nécessairement à la remise en cause de l'ensemble des droits des salariées comme le laisse entendre certains propos alarmistes. La FIIQ sera toujours là pour négocier, pour l'ensemble des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires, le régime de retraite, les salaires, la sécurité d'emploi, l'assurance-salaire, la procédure de règlement de grief, le quantum des vacances, pour ne nommer que ceux-là. » Elle a enfin donné rendez-vous à toutes et à tous au congrès de juin où les débats et les décisions permettront de construire l'avenir ensemble.

La décentralisation : un rappel de quelques dates

1960

- La Loi instituant l'assurance hospitalisation est adoptée.
- Le réseau de la santé et des services sociaux commence à se développer.
- Le mouvement syndical connaît un essor important.
- Les nombreux syndicats cherchent à se regrouper pour accroître leur rapport de force et uniformiser les conditions de travail.

1964

- Le Code du travail est adopté.
- Le droit de grève est reconnu pour les salarié-e-s des services et du secteur public, à l'exception des policiers, des pompiers et des agents de la paix.

1966

- Le gouvernement québécois intervient directement dans la négociation à la suite du déclenchement d'une grève, concluant la convention collective au palier national en lieu et place des employeurs.
- Lors des négociations, les syndicats atteignent partiellement leur objectif d'uniformisation des conditions de travail.
- Une première étape vers la négociation centralisée des conventions collectives est franchie.

1971

- La Loi du régime de négociations collectives dans les secteurs de l'éducation et des hôpitaux est adoptée.
- Le gouvernement est légalement partie prenante aux négociations.
- Cette loi confirme que la négociation se déroule par le biais d'agents négociateurs représentant les associations syndicales et patronales.

1985

- La Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic est sanctionnée en juin.
- Cette loi crée une ouverture vers la décentralisation partielle de la négociation en prévoyant une série de matières pouvant faire l'objet d'arrangements locaux ainsi que la possibilité pour les parties nationales de s'entendre sur les matières pouvant être négociées au palier local.
- L'article 57 de la loi ne franchit pas le seuil d'application, les parties ne s'entendent pas pour décentraliser quelque matière que ce soit.

1991

- Période de grande morosité tant dans le monde économique que dans celui des relations de travail.
- La récession économique et la crise des finances publiques servent de toile de fond au discours du gouvernement Bourassa.
- Le spectre de la loi 160, sévèrement appliquée aux infirmières de la FIIQ à la suite de leur grève de septembre 1989, hante toujours les esprits des syndiqué-e-s du secteur de la santé.
- Après avoir manifesté publiquement leur mécontentement, les syndicats acceptent la proposition gouvernementale de prolonger les conventions collectives pour une durée de six mois avec une augmentation de salaire.

1992

- Un comité tripartite, composé du gouvernement, des associations patronales et d'organisations syndicales, poursuit des travaux afin d'examiner le régime en vigueur et tenter de parvenir à un consensus autour de l'épineuse question de la décentralisation des négociations dans le secteur de la santé et des services sociaux.
- Les déléguées de la FIIQ adoptent en octobre, en conseil fédéral, la plate-forme commune développée par les organisations syndicales, qui redéfinit le régime de négociation.
- Cette démarche ne connaît pas le dénouement souhaité, mais permet une meilleure compréhension des impacts de la décentralisation sur la négociation.

1998

- La décentralisation de la négociation est la priorité du Comité patronal de négociation.
- Les organisations syndicales résistent et se mobilisent pour contrer l'offensive des associations patronales.
- La FIIQ tient à régler les difficultés reliées à la problématique infirmière et à négocier son projet de convention afin de parvenir à un règlement avant l'été 1999. Elle est en total désaccord avec le fait que la décentralisation de la négociation soit l'enjeu de cette ronde de négociation.

1999

- En avril, le gouvernement du Québec ordonne aux associations d'employeurs de renoncer à la décentralisation comme demande prioritaire à la table de négociation.
- Ces associations transportent alors leur lutte en faveur de la décentralisation au cœur même des discussions menées avec le CPNSSS.
- À la suite de l'entrée en vigueur de la convention collective, les associations patronales reprennent leur lobbying. Le rapport Clair appuie leurs prétentions quant à la lourdeur des conventions collectives.
- Tant le programme électoral de l'Action démocratique du Québec que celui du Parti libéral voient dans la décentralisation une réponse aux maux qui affligent le système de santé québécois.

2002

- Au moment d'amorcer l'élaboration du projet de convention collective à l'automne 2002, la Fédération, dans son analyse de la conjoncture, prévoit que l'arrivée possible au pouvoir d'un gouvernement libéral au Québec risque de relancer ce débat.

2003

- La loi 30 est adoptée. Elle décentralise 26 matières à négocier aux niveaux local et régional.

Bienvenue aux nouveaux syndicats affiliés

C'est avec enthousiasme et sous des applaudissements sans fin que les déléguées ont accueilli dans les rangs de la Fédération les syndicats suivants :

- Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires du CSSS Baie-des-Chaleurs
- Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires du Centre hospitalier régional de Sept-Îles
- Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires du Centre de santé et des services sociaux de la Côte de Gaspé
- Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires du Centre de santé de Chicoutimi
- Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires du Centre de santé et des services sociaux de Montmagny-L'Islet
- Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires de Drummondville
- Syndicat des professionnelles de la santé du réseau Papineau
- Syndicat des professionnelles en soins de santé du Nord de Lanaudière
- Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires Antoine-Labelle
- Syndicat des professionnelles en santé du CSSS Deux-Montagnes / Sud-de-Mirabel
- Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires du CSSS Rivière-du-Nord / Nord-de-Mirabel
- Syndicat des professionnelles en soins du Suroît
- Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires du CSSS Champlain
- Syndicat des professionnelles de la santé Haut-Richelieu / Rouville
- Syndicat des professionnelles en santé du CSSS Vaudreuil-Soulanges
- Syndicat des professionnelles en soins de santé du Jardin-Roussillon

La FIIQ+ se positionne sur l'échiquier de la négociation

Lors de la deuxième journée du Conseil fédéral, la responsable politique, Lina Bonamie, et l'équipe de la coordination de la négociation ont partagé avec la délégation les constats à tirer de la conjoncture et les enjeux de la prochaine ronde de négociation. Les discussions menées la veille en ateliers ont permis à toutes de bien saisir les défis à relever au cours des prochains mois, entre autres, concernant les échéanciers de négociations et les impacts de la décentralisation de la négociation. De plus, le survol des conjonctures politique, syndicale et interne ainsi que celui de l'origine de la décentralisation de la négociation a conduit les déléguées à dégager quelques conclusions.

Par exemple, au dire même de certaines déléguées, l'application de la loi 30 et la période de votes d'allégeance syndicale qu'elle provoque soulèvent des doutes qui, inévitablement, perdureront un certain temps. En effet, en modifiant la carte de la représentation syndicale dans le secteur de la santé, la loi 30 déstabilise grandement les alliances et rend difficiles les solidarités intersyndicales.

Ainsi que l'expliquait la responsable politique, les vagues de votes se poursuivent jusqu'à l'automne, il serait utopique, voire irréaliste, de penser conclure une entente de principe avant que celles-ci ne soient terminées. Comme on le sait, périodes de changement d'allégeance et de négociation ne font pas très bon ménage. Toutefois, sitôt les votes complétés, les événements se précipiteront en vue d'un règlement à la fin de l'année 2005 et ce, peu importe que des ententes aient été conclues ce printemps dans les secteurs de l'éducation et de la fonction publique. Élu depuis avril 2003, le gouvernement ne pourra pas se permettre d'entamer la dernière année de son mandat sans avoir conclu la négociation avec les 500 000 salarié-e-s de l'état.

Des objectifs différents

Un autre constat s'impose : les différents organisations présentes dans les secteurs public et parapublic ont orienté leurs priorités de négociation de façon à répondre aux besoins de leurs membres. Or, pour la FSSS (CSN) et les SCFP et SQEES (FTQ), dont la majorité des membres oeuvrent dans des secteurs d'activités visés par la privatisation tels les services d'alimentation, de buanderie et d'entretien ménager, l'enjeu de la prochaine ronde de négociation porte principalement sur la protection contre la sous-traitance. La priorité de ces organisations sera évidemment le maintien des emplois.

Pour les professionnelles en soins, la réalité est autre, c'est la situation de pénurie de main-d'œuvre qui retient leur attention, car elle compromet gravement le maintien de l'offre de service. Pour la FIIQ, qui représente uniquement des professionnelles en soins – en fait, elle en représentera la très grande majorité à la fin des votes d'allégeance – l'enjeu de cette négociation portera donc sur la mise en place de conditions de travail qui,

tout en assurant une qualité de vie au travail, permettront d'attirer la relève et d'éviter que plusieurs d'entre elles ne quittent prématurément le réseau.

Une vision proactive

Quand les enjeux diffèrent, il peut arriver que les stratégies diffèrent aussi. Les demandes prioritaires de la FIIQ, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du temps de travail, priorité n° 1, et à la stabilisation des postes, priorité n° 2, exigeront de nombreuses heures d'échanges et de discussions aux tables de négociation nationales. L'atteinte de ces priorités nécessitera également d'apporter un bon nombre de modifications aux clauses des conventions collectives nationales. De plus, des échanges soutenus sont à prévoir, au niveau local, afin de s'assurer que les priorités votées à plus de 97 % par les membres puissent prendre forme entièrement dans une convention collective locale.

Toutefois, malgré tout le travail à faire, les déléguées sont d'avis qu'elles doivent agir en fonction du meilleur intérêt des membres en étant proactives et en tirant profit de la conjoncture. Les déléguées ont adopté diverses propositions qui permettent de relancer la négociation nationale et d'entamer, en ce sens, la négociation locale au moment approprié.

Une décentralisation au service de nos priorités

Actuellement, le principal élément qui freine le processus de négociation et nuit à l'avancée des travaux est la décentralisation prévue à la loi 30. Toutes les organisations présentes dans le secteur de la santé et des services sociaux se butent à une seule et même difficulté : discuter avec le CPNSSS sur la base d'un projet national, alors que ce dernier discute sur la base d'une convention décentralisée. Pour les déléguées, l'approche où les parties négocient à la fois le contenu et le contenu ne saurait être celle à privilégier pour en arriver à une interprétation commune de l'annexe A.1 de la loi 30 (les 26 matières à négocier à l'échelle locale ou régionale).

Cette façon de faire laisse à chacune des tables de négociation le soin de définir le partage des matières sans assurance que le contenu négocié au palier local puisse s'arrimer à celui négocié à l'échelle nationale. Pour le Comité exécutif, le comité Négociation et pour les déléguées du conseil fédéral, il n'en est pas question : il en va de l'intérêt des membres.

Les déléguées sont plutôt convaincues que la décentralisation de la négociation vers le palier local est possible et qu'une entente sur le sens et la portée de l'annexe A.1 saura davantage guider les négociations nationale et locale. Pour atteindre une décentralisation intelligible et sensée, les déléguées ont décidé que les conditions suivantes doivent être réunies :



- la décentralisation doit permettre d'atteindre, tant au palier local que national, les objectifs des priorités de négociation déjà identifiées;
- les contenus des sections nationales et locales de la convention collective qui seront conclus doivent être cohérents;
- l'employeur doit libérer les salariées qui ont la responsabilité de mener la négociation et de réaliser les travaux nécessaires à sa préparation;
- les parties doivent participer de bonne foi aux séances de négociation locale;
- les parties doivent disposer de suffisamment de temps pour mener à bien les négociations locales.

Conclure d'abord au national

La loi 30 prévoit que les parties doivent parvenir à une entente dans les 24 mois de l'émission du certificat d'accréditation au nouveau syndicat. Une fois ces 24 mois écoulés, l'employeur doit demander l'intervention d'un médiateur-arbitre. Pour la période s'étendant entre le 12^e et le 24^e mois, l'une ou l'autre des parties peut demander l'intervention du médiateur-arbitre. Par contre, au cours des 12 premiers mois, seule une demande conjointe des parties peut déclencher la médiation arbitrale.

Compte tenu de ce cadre imposé par la loi 30 et du fait que le contenu de la négociation nationale ne manquera pas d'influencer le contenu la négociation locale, il va de soi que la négociation locale ne peut se conclure avant la négociation nationale. En effet, plusieurs matières de juridiction locale dépendent d'un principe qui doit d'abord être négocié au palier national. Par exemple, comment conclure, dans le cadre d'une négociation locale, une entente sur les modalités de prise des congés annuels si le quantum de ces congés n'a pas encore fait l'objet d'une entente au palier national?

Des équipes locales prêtes à négocier

À partir de ces échanges et une fois les constats faits, les déléguées ont adopté des recommandations afin de se doter d'un cadre spécifique de négociation. Ainsi, la Fédération a reçu le mandat d'entreprendre d'abord des discussions avec le CPNSSS, afin de s'entendre sur le cadre à l'intérieur duquel pourrait s'effectuer une décentralisation de la

La FIIQ+ se positionne sur l'échiquier de la négociation

négociation, qui permettrait l'atteinte des priorités de négociation. Le résultat de ces discussions sera par la suite soumis pour approbation au Comité exécutif sur recommandation du comité Négociation. Pour les déléguées, les éléments suivants devront obligatoirement faire partie de ce cadre :

- une entente avec le CPNSSS sur la portée et le sens de l'annexe A.1 de la loi 30 fixant les principes généraux nécessaires pour l'application des grands régimes nationaux qui, eux, sont négociés au palier national;
- une banque de libérations syndicales, aux fins de la négociation aussi bien que de sa préparation, doit être accessible aux syndicats et aux membres des conseils d'administration ou exécutifs des syndicats régionaux;
- une entente quant à la tenue de négociations de bonne foi où les parties locales s'engagent, avant d'avoir recours au médiateur-arbitre, à mener des discussions pendant une période d'au moins un an et à ne pas conclure ces discussions tant et aussi longtemps que celles du niveau national seront en cours.

À la lumière de l'entente à intervenir sur la portée et le sens de l'annexe A.1, les déléguées ont mandaté le comité Négociation pour qu'il procède à la révision du projet de convention collective nationale. Ainsi, une fois décentralisée, une partie de son contenu demeurera de juridiction natio-

nale et une autre constituera le projet de convention collective locale. Ce projet local servirait de base à la négociation locale dans tous les établissements.

Parallèlement à ces travaux et dans le but d'être fin prêts, chacun des syndicats affiliés (locaux, régionaux et à sections) procédera à la mise en place de sa structure de négociation locale en conformité avec les orientations présentées au Conseil fédéral de mars 2005. Dès la mi-septembre, la Fédération tiendra des sessions de formation portant sur la négociation locale auprès des membres permanents des comités qui seront créés. Cette formation servira en quelque sorte de point de départ à la négociation locale.

De plus, les déléguées ont demandé une formation spécifique pour la responsable locale ou la présidente du réseau ou de l'établissement et la présidente du syndicat régional ou à sections.

Prendre le contrôle de notre négociation

Les déléguées croient que, depuis sa fondation, la Fédération et ses syndicats ont toujours su tirer leur épingle du jeu en matière de négociation. Convention collective après convention collective, au fil des projets en organisation du travail et en planification de la main-d'œuvre aussi bien qu'en matière d'obligation d'accommodement, la Fédéra-

tion, ses syndicats et ses membres ont toujours fait preuve d'initiative pour mener à bien leurs dossiers, défendre ouvertement leurs propositions et être sur la ligne de feu pour soutenir leurs revendications. En toute occasion, la Fédération a toujours appuyé son discours par des gestes concrets. Transparence, collaborative et détermination, trois mots clés à la base de toutes décisions et actions des militantes et des élus.

Malgré les difficultés engendrées par les fusions des accréditations, on peut sans contredit affirmer haut et fort qu'une nouvelle force syndicale s'impose désormais en santé et sur l'échiquier syndical québécois puisque, au sortir de la campagne de changement d'allégeance, la FIIQ+ regroupera la presque totalité des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires. De ce fait, la Fédération et ses affiliés disposeront du rapport de force le plus important du réseau de la santé. Les déléguées au conseil fédéral sont persuadées que l'approche proactive qu'elles ont adoptée dans le dossier de la négociation est la meilleure stratégie, pour ne pas dire la seule, pour avoir gain de cause quant aux demandes prioritaires et pour s'assurer de l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des membres. Celles qui en font partie depuis quelque temps déjà, celles qui viennent tout juste de faire le choix de la FIIQ+ et celles qui le feront au cours des prochains mois.

La parole est aux déléguées

C'est par le biais d'ateliers de discussion que les déléguées ont pu, au cours de la première journée, partager leur vision de la conjoncture actuelle et réfléchir collectivement à la décentralisation de la négociation. Très appréciés par la majorité des déléguées, ces ateliers leur ont permis d'échanger, en petits groupes, sur des sujets qui les touchaient de près. Neuf groupes ont été constitués, dont l'un où les discussions se sont déroulées en langue anglaise. Chacun des groupes pouvait compter sur la présence d'un membre du Comité exécutif, d'une animatrice et d'une secrétaire recueillant l'ensemble des commentaires exprimés. «Voilà une belle occasion de prendre la parole, d'exprimer nos inquiétudes et d'apporter des solutions!», ont souligné de nombreuses déléguées.

UNE LECTURE COMMUNE DE LA CONJONCTURE

Bien comprendre la conjoncture actuelle constituait un objectif essentiel des ateliers afin de faire des choix éclairés. Comment prendre des décisions si une lecture commune de la situation actuelle n'est pas partagée? Les discussions ont, bien entendu, porté sur les décisions et les alignements du gouvernement Charest. Toutes s'entendent pour dire que, depuis son élection, le gouvernement du Québec confronte les organisations syndicales à une série de lois toutes plus iniques et impopulaires les unes que les autres. Malgré une très grande mobilisation contre l'imposition de ces lois, les organisations n'ont d'autre choix que de s'organiser pour faire face à la musique. Pour un bon nombre de déléguées, les vagues de votes vont bon train et il faut maintenant penser à la préparation de la négociation locale.

LE CONTEXTE LOCAL

L'ensemble des déléguées comprend bien la conjoncture dans laquelle l'organisation devra évoluer et les enjeux qu'elle suppose. Les plus grands questionnements soulevés par celles-ci concernent le contexte local. C'est sans aucun doute au moment d'aborder ce sujet que les interventions ont été les plus nombreuses, et ce, dans tous les ateliers. Tout était mis sur la table : les craintes par rapport à la participation des membres, à l'employeur, au processus de négociation, à la Fédération, aux équipes locales ou à la diversité des membres. « L'inconnu fait peur », disaient quelques-unes; « C'est parfois inquiétant », mentionnaient d'autres; « C'est tout un défi », soulignaient certaines; « Pourquoi l'employeur aurait-il avantage à nous écouter » prétendaient d'autres? Mais de ces questionnements, qu'en est-il ressorti après l'atelier?

NOTRE RAPPORT DE FORCE

Plusieurs arguments ont été soulevés. Le plus important est sûrement celui du contexte de pénurie de main-d'œuvre. Les professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires sont une main-d'œuvre essentielle au bon fonctionnement d'un établissement. L'employeur a donc intérêt à entretenir des bonnes relations avec celles-ci. De plus, les déléguées ont constaté que la concurrence interétablissements sera plus vive pour ne pas dire féroce, l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre prendront alors tout leur sens pour les employeurs. Toutes les participantes aux ateliers s'entendent pour dire qu'une bonne connaissance du milieu, une grande mobilisation, une solidarité à toute épreuve, une réelle concertation, un soutien constant de la Fédération et une communication régulière sont des éléments essentiels afin de réussir les négociations locales. Ces ateliers ont aussi amené les déléguées à prendre conscience des forces qu'elles possèdent et sur lesquelles elles peuvent et doivent s'appuyer pour mener et réussir leur négociation locale. Confiantes, plusieurs ont complété leur réflexion en ajoutant : « et si à cela on ajoute notre expertise, alors, tout est possible! »



7^E CONGRÈS RÉGULIER

6, 7, 8, 9 et 10 juin 2005

La Fédération tiendra son prochain congrès en juin. Ce congrès, le 7^e depuis la création de la Fédération en 1987, sera le premier depuis la fusion des accréditations syndicales. Il réunira les infirmières, les infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes, les techniciennes de la fonction respiratoire, les perfusionnistes, les puéricultrices, les gardes-bébés et les techniciennes en circulation extra-corporelle qui ont choisi la FIIQ+ pour les représenter. Toutes font maintenant partie de la même équipe, une équipe plus grande et plus forte que jamais. Ce congrès sera donc l'occasion de mieux se connaître et de débattre de sujets qui interpellent et concernent toutes les membres au plus haut point. Chacune aura à échanger, à réfléchir et à décider de ce que sera l'avenir de la FIIQ+. « *Construire l'avenir ensemble* » est non seulement le thème du Congrès, mais également un futur commun à développer au cours de ces cinq jours de fructueux débats.

Un défi stimulant et énergisant pour la Fédération que celui de jeter les bases d'un projet commun à toutes les professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires. Ce sera aussi le moment d'élire les membres du Comité exécutif et celles des comités permanents. L'avis d'élection et des formulaires de mise en candidature aux comités statutaires et permanents sont disponibles pour toutes les membres auprès des équipes locales des établissements.

Erratum



Une erreur s'est malencontreusement glissée dans le dernier Bulletin d'information sur la campagne d'allégeance syndicale qui était inclus dans le FIIQ en Action d'avril 2005. Il s'agissait de représentantes du CHA et non du CHUQ. Ainsi, à la page 4, le texte accompagnant la photo aurait dû se lire comme suit :

« *Des représentantes syndicales du CHA très satisfaites après le dépouillement du vote. La FIIQ représentera l'ensemble du personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires du CHA.* »

Nous sommes désolées de toute confusion que cela a pu occasionner.

Le mois de mai désigné Mois Santé



Jennie Skene a tenu, lors du Conseil fédéral, à informer les déléguées de la vision que s'est donnée la Fédération avec la venue de nouvelles membres en faisant du mois de mai un mois santé pour toutes les professionnelles en soins. C'est avec enchantement qu'elle a souligné la Journée de l'infirmière auxiliaire, le 5 mai, et la Journée de l'infirmière, le 12 mai. La FIIQ a tenu à ajouter une autre journée afin de mettre en évidence le travail important des inhalothérapeutes dans le réseau de la santé. Madame Skene a rappelé que « *nos professions comportent des caractéristiques vitales bien distinctes qui se doivent d'être soulignées.* » Elle a donc annoncé que le 19 mai est désigné Journée de l'inhalothérapeute.

Enfin, la présidente a rappelé l'importance du thème choisi « *Un choix santé* ». « *Nous avons beaucoup de défis à relever pour exercer notre profession dans un système de santé qui n'offre pas toujours, aujourd'hui, la qualité de vie au travail nécessaire pour l'exercer pleinement. C'est à nous de faire le choix santé de défendre ensemble notre profession afin de pouvoir prodiguer des soins de santé dans de bonnes conditions.* »

Bonne fête à toutes!

ASSURANCE AUTOMOBILE-HABITATION

La compagnie La Personnelle assurances générales offre depuis quelques années aux membres de la Fédération des polices d'assurance automobile-habitation à des taux avantageux. À l'automne 2003, la délégation du conseil fédéral a permis à cette compagnie de vous solliciter par téléphone à ce sujet. Il est toutefois entendu que La Personnelle assurances générales s'engage à ne divulguer à quiconque la liste nominative des membres de la FIIQ.

Dans ce contexte, il est essentiel de rappeler que vous pouvez, en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, refuser que votre nom et vos coordonnées (adresse personnelle et numéro de téléphone) soient transmis aux fournisseurs de services. Votre nom sera alors définitivement radié des listes éventuellement transmises à des fins de vérification d'appartenance au groupe ou de sollicitation par les fournisseurs de services acceptés par la FIIQ. Comme il y a déjà quelque temps que cet avis a été diffusé et que de nouvelles membres ont joint les rangs de la Fédération, le Comité exécutif a jugé opportun de le republier.

SI VOUS REFUSEZ QUE VOS COORDONNÉES SOIENT COMMUNIQUÉES à une entreprise qui a conclu un accord avantageux susceptible de profiter à toutes les membres de la FIIQ, **VEUILLEZ REMPLIR LA SECTION CI-DESSOUS** et nous la retourner avant le 15 juin 2005 au bureau de Québec :

FIIQ - Québec
1260, boul. Lebourgneuf, bureau 300
Québec (Québec) G2K 2G2

Je, soussignée ou soussigné, refuse explicitement que les renseignements personnels que la FIIQ détient à mon sujet soient utilisés à des fins de prospection et de sollicitation commerciale relativement aux ententes qu'elle établit au bénéfice de ses membres.

Nom : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____
 Province : _____
 Code postal : _____
 Téléphone (résidence) : _____
 Téléphone (travail) : _____
 Signature : _____
 Date : _____

CONGRÈS - 6, 7, 8, 9 ET 10 JUIN 2005

Avis d'élection



ÉLECTIONS

À toutes les membres des syndicats affiliés à la FIIQ.

AVIS D'ÉLECTION AU COMITÉ EXÉCUTIF FÉDÉRAL

Conformément aux statuts et règlements de la FIIQ, nous vous avisons qu'au Congrès qui se tiendra les 6, 7, 8, 9 et 10 juin à Saint-Hyacinthe, il y aura élection :

- Présidente
- Vice-présidente infirmière
- Vice-présidente infirmière auxiliaire
- Vice-présidente inhalothérapeute
- (2) vice-présidentes
- Secrétaire
- Trésorière
- Secrétaire-trésorière adjointe*

AVIS D'ÉLECTION AUX COMITÉS STATUTAIRES

- Élection : 3 membres (1 présidente et 2 adjointes)
- Fonds de défense syndicale : 2 membres
- Vérification interne : 3 membres

AVIS D'ÉLECTION AUX COMITÉS PERMANENTS*

- Condition féminine : 6 membres
- Éducation-Animation : 6 membres
- Journal : 4 membres
- Santé et Sécurité du travail : 6 membres
- Assurances : 3 membres
- Comité Jeunes : 5 membres de 30 ans et moins

QUE CE SOIT POUR LE COMITÉ EXÉCUTIF, LES COMITÉS STATUTAIRES OU PERMANENTS

- Les candidatures sont recevables jusqu'à 24 heures après l'ouverture officielle du Congrès
- Pour poser votre candidature, vous devez être membre en règle d'un syndicat affilié à la FIIQ, remplir le formulaire de mise en candidature prévu à cette fin et le retourner, accompagné de la déclaration de membre en règle, au siège social de la FIIQ à l'attention de la présidente du comité d'Élection :
2050, rue de Bleury, 4^e étage
Montréal (Québec) H3A 2J5
- Il faut le recevoir au plus tard le 1^{er} juin 2005, à 17 h ou, le cas échéant, le remettre lors du Congrès, à la présidente du comité d'Élection
- Vous pouvez obtenir copie du formulaire de mise en candidature à votre bureau syndical local ou en contactant Dominique Trudeau (tél. : (514) 987-1141 ou 1 800 363-6541) ou auprès du comité d'Élection lors du Congrès
- Les candidates devront accompagner leur mise en candidature d'un court texte de présentation

* NOTE :

Rappelons qu'une proposition de modification à la composition du Comité exécutif fédéral a été déposée au dernier conseil fédéral pour décision au Congrès. Cette proposition, si elle est adoptée, aurait pour effet d'augmenter le nombre de vice-présidentes de 5 à 6 et d'abolir le poste de secrétaire-trésorière adjointe. Des propositions concernant les comités permanents seront également en débat, ce qui pourrait avoir pour effet de modifier le nombre et la composition des comités permanents.

Avis d'élection



FIIQ EN ACTION
VOLUME 18, NUMÉRO 2
• MAI 2005

Ce journal est publié
par le service
Communication-
Information.
Site Internet :
www.fiiq.qc.ca
Courriel : info@fiiq.qc.ca

Publié après chaque
instance de la FIIQ, ce
journal a un tirage de
51 000 exemplaires.
Toute reproduction de
textes ou d'extraits doit
porter la mention
« Reproduit de la
publication
FIIQ en Action ».
ISSN 0838-4207